

La Défense, le 10 mars 2021

NOTE D'INFORMATION N°14/2021**Objet : Elections professionnelles – Comité Social et Économique****PROCES VERBAL DE CARENCE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2021
1 er TOUR**

Les salariés ont été informés le 22 février 2021 par note d'information, que les élections professionnelles seraient organisées le 15 mars 2021.

Le 5 mars 2021, conformément aux articles L. 2314-3 et L. 2324-4, les organisations syndicales intéressées ont été invitées par courrier à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir les listes de leurs candidats.

A la date de dépôt des candidatures fixée au 10 mars 2021 à 12h, aucune liste de candidats n'a été présentée au premier tour qui devait se dérouler le mardi 16 mars à 14h30.

Candidat	1 ^{er} Collège		2 ^{ème} collège	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
	Néant	Néant	Néant	Néant

En conséquence, est dressé le présent procès verbal de carence, conformément à l'article du code du travail L. 2314-5.

Selon le protocole d'accord préélectoral, Il sera procédé à l'organisation du second tour le mardi 30 mars 2021.

Pour rappel la date limite de dépôt des candidatures est fixée au mercredi 17 mars à 12h.

Les candidatures devront être communiquées au service Ressources Humaines par mail à l'adresse suivante : christine.levy@gsaplus.fr et gaelle.bontet@gsaplus.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception au siège du GSA+.

Le service des Ressources Humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Gaëlle BONTET
Directeur

Diffusion générale